

# OMPI



IPC/CE/33/10  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 22 août 2003

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)**

## **COMITÉ D'EXPERTS**

**Trente-troisième session  
Genève, 2 - 10 octobre 2003**

### **FORMATION À L'UTILISATION DE LA CIB**

*Document établi par le Secrétariat*

1. L'annexe du présent document contient un programme, établi par le Bureau international, visant à actualiser les éléments existants utilisés aux fins de la formation à l'utilisation de la CIB et à élaborer de nouveaux éléments à cet effet.

2. *Le comité d'experts est invité à examiner le programme figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## ANNEXE

**MATÉRIEL DIDACTIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA CIB  
ET EXPLICATIONS CORRESPONDANTES**

1. La tâche n° 13 du programme relatif à la réforme de la CIB est intitulée “Améliorer la formation à l'utilisation de la CIB grâce à des techniques modernes de formation, par exemple, des outils pédagogiques faisant appel à l'informatique et à l'Internet, en tenant compte notamment du principe d'une aide accrue aux pays en développement dans ce domaine”. L'objectif de cette tâche est de développer encore l'utilisation de la CIB et d'informer de façon exhaustive les utilisateurs en ce qui concerne la réforme de la CIB et les modifications qui en découleront dans la classification.
2. Cette tâche exigera l'élaboration de nouveaux éléments, en particulier en ce qui concerne la communication d'informations sur la réforme de la CIB. Dans une certaine mesure, les éléments existants utilisés aux fins de la formation à l'utilisation de la CIB et les explications correspondantes pourraient aussi être utilisés dans le cadre de cette tâche. Toutefois, une mise à jour sera nécessaire. Cette série d'éléments est examinée ci-après en vue d'évaluer si elle peut être utilisée pour cette tâche.
3. Les éléments utilisés aux fins de la formation à l'utilisation de la CIB et les explications correspondantes sont rassemblés dans la partie 5.1 (“Classification internationale des brevets – application”) du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*. Ils sont aussi en partie publiés sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB. Les sections ci-après de la partie 5.1 ont trait à la formation à l'utilisation de la CIB ainsi qu'au matériel didactique et aux explications y relatives : *Informations générales sur la septième édition de la classification internationale des brevets (CIB)*, *Manuel d'introduction à la classification internationale des brevets*, deux séries d'exemples CIB destinés à la formation et *Principes directeurs pour l'aménagement des dossiers de recherche basés sur la classification internationale des brevets*.
4. La section *Informations générales sur la septième édition de la CIB* est aussi publiée sous la forme d'une brochure en français, anglais et espagnol. Elle contient des renseignements généraux sur l'historique, la structure et l'utilisation de la CIB et est destinée aux utilisateurs qui souhaitent disposer des éléments d'information de base sur la classification, c'est-à-dire les utilisateurs non initiés. Cette brochure qui traite de la CIB est une publication très appréciée, en particulier dans les pays en développement, et il semble approprié de la conserver parmi l'ensemble des éléments utiles pour comprendre la CIB. Elle devrait toutefois être considérablement révisée en vue d'y faire figurer les données essentielles concernant la réforme de la CIB.
5. Le *Manuel d'introduction à la CIB* représente, dans sa partie principale, une version développée du *Guide d'utilisation de la CIB*. En plus des données qui figurent dans le guide, il comprend un chapitre sur l'utilisation de la CIB à des fins de recherche. La version révisée du guide, qui est élaborée dans le cadre de la tâche n° 17, contiendra aussi une partie relative à l'utilisation de la CIB pour la recherche d'informations en matière de brevets. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de ne plus publier le *Manuel d'introduction à la CIB*.

6. Les exemples CIB destinés à la formation représentent le matériel didactique destiné aux utilisateurs professionnels de la classification, en particulier les examinateurs de brevets. La première série comprend 58 exemples de familles de brevets divisés en trois catégories en fonction de la difficulté de classement. La deuxième série comprend 20 familles de brevets en vue d'illustrer le classement dans des endroits de la CIB axés sur la fonction et sur l'application. Tous les exemples devraient être actualisés compte tenu des modifications apportées dans le cadre de la révision de la CIB au cours de la période de révision en cours et des modifications des méthodes de classement introduites dans le cadre de la réforme de la CIB, et en particulier de la nouvelle définition de l'information d'invention.

7. À sa trente-deuxième session, tenue en février 2003, le comité d'experts a souligné l'importance des exemples destinés à la formation du personnel des offices de propriété industrielle en ce qui concerne l'utilisation de la CIB et a demandé au Groupe de travail sur la révision de la CIB de créer une équipe d'experts chargée de la mise à jour et de la révision de ces exemples (voir le paragraphe 69 du document IPC/CE/32/12). À sa neuvième session, tenue en juin 2003, le groupe de travail est convenu que les travaux relatifs à la mise à jour des exemples destinés à la formation pourraient commencer au début de 2004 et devraient avancer rapidement, ce qui permettrait de disposer à temps d'au moins une collection minimale d'exemples pour la formation des utilisateurs de la CIB après sa réforme. À cette fin, le groupe de travail a créé l'Équipe d'experts chargée des exemples destinés à la formation de la CIB, à laquelle les membres ci-après ont proposé de participer : Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède, Office européen des brevets (OEB) (voir les paragraphes 66 à 71 du document IPC/WG/9/8).

8. Les exemples de formation à l'utilisation de la CIB seront disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB sur la forme de didacticiels CIB qui sont actuellement élaborés dans le cadre du projet CLAIMS. Les didacticiels comprendront des hyperliens vers la CIB et fourniront, en mode interactif, des informations sur la formation à partir des logiciels disponibles. Il est prévu que les didacticiels seront achevés à la fin de 2003.

9. La publication intitulée *Principes directeurs pour l'aménagement des dossiers de recherche basés sur la classification internationale des brevets* a été approuvée par le comité d'experts en 1978 et, depuis, elle est périodiquement mise à jour en fonction de chaque nouvelle édition de la CIB. Les principes directeurs portent principalement sur l'aménagement des dossiers de recherche sur support papier. Compte tenu de l'importance décroissante des dossiers sur papier et de leur remplacement progressif par des dossiers de recherche électroniques, les principes directeurs ont largement perdu de leur utilité. Il est proposé de ne plus les publier. Toutefois, les précieuses informations contenues dans les principes directeurs en ce qui concerne la CIB, la documentation en matière de brevets et la littérature non-brevet, ainsi que les fonds documentaires relatifs aux brevets, pourraient être utilisées dans d'autres publications relatives à la CIB.

10. À sa trente-deuxième session, le comité d'experts a adopté le document intitulé "Foire aux questions sur la classification internationale des brevets (CIB)", élaboré par le Bureau international et publié sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB (voir le paragraphe 47 du document IPC/CE/32/12). Le comité a exprimé ses remerciements à propos de cette publication qui constitue une bonne source d'informations pour le public. Elle comprend des questions générales sur la CIB, des questions relatives à la mise à disposition de la CIB et des questions relatives à la réforme de la classification. Une boîte à lettres électronique est

disponible afin de recevoir d'autres questions posées par le public. Le Bureau international mettra régulièrement à jour la publication à partir des questions posées par le public. La partie relative à la réforme de la CIB sera largement développée de manière à fournir des éléments d'information détaillés sur la réforme.

11. Il apparaît que de nouvelles publications seront nécessaires pour permettre à un large éventail d'utilisateurs de se familiariser avec la réforme de la CIB. Le Bureau international envisage d'élaborer une publication intitulée "Réforme de la classification internationale des brevets" à l'intention des utilisateurs non initiés de la CIB. Cette publication prendra la forme d'une brochure en plusieurs langues et sera aussi disponible sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB. Pour les utilisateurs professionnels de la CIB, le Bureau international mettra à disposition sur ce site différents principes directeurs et documents explicatifs élaborés pendant la réforme de la CIB.

[Fin de l'annexe et du document]